

Compte-rendu du groupe de travail tabacs de Provence 08/09/2016

Ce groupe de travail présidé par le DI s'est réuni à la DR de Provence en présence des organisations syndicales. Il s'agissait du troisième et dernier GT sur le sujet.

Le DI nous a informés que l'effectif retenu au cours des deux premiers groupes de travail (12 ou 13 agents) était selon lui trop important. Le service des tabacs d'Aix sera compétent sur les départements 04, 13, 83 et 84. Dans ce secteur, les débits de tabacs sont au nombre de 1400. Selon le DI, au niveau national, les autres services tabacs fonctionnent avec un nombre d'agents allant de 1 pour 300 débits à 1 pour 193 débits. De cette étude, le DI tire le chiffre de 10 agents pour le nouveau service des tabacs d'Aix (+ 0,6 ETPT au PAE). Le DI nous explique que cet effectif apparaîtra encore trop important aux yeux de la DG. Aussi, il propose de rajouter une mission au nouveau service des tabacs : le contrôle en matière de garantie. Il pointe du doigt le fait que dans les Bouches-du-Rhône il n'y a pas eu un seul contrôle de garantie depuis 6 ans. *NDLR* : à qui la faute ?



A Gap et à Nice, la mission tabacs perdurera. A Avignon et à Toulon, le transfert sera effectué selon un calendrier qui devrait être le suivant :

1/ transfert à Aix des dossiers tabacs de Toulon au 1^{er} juillet 2017 ;

2/ transfert des dossiers tabacs d'Avignon soit le 31/12/2017, soit le 01/07/2018.

Dans ces bureaux (Avignon perdra 1 effectif de référence, Toulon sera épargné), une cellule de contrôle spécialisée sera créée. Le nombre d'agents composant ces cellules sera décidé localement par le chef de bureau. A Avignon, la cellule spécialisée sera en charge des contrôles TSVR (et pas tabacs, l'idée est abandonnée), à Toulon la cellule sera spécialisée sur les contrôles de produits pétroliers (là non plus, pas de tabacs, tout sera contrôlé par les collègues d'Aix).

Notre analyse : Fixer à 10,6 (avec le poste du collègue du PAE) les effectifs de référence du futur service tabacs d'Aix est pour nous dommageable surtout lorsque l'on sait que 10 agents de la RR environ devront être reclassés sur place. Le DI affirme que le service des tabacs/garantie sera en mesure de bien fonctionner avec cet effectif. L'avenir nous le dira. Le DI note qu'actuellement les contrôles réalisés par le service tabacs d'Aix sont très importants. S'ils se trouvent réduits en nombre, cela n'est pas gênant.

Ce qui est sûr, c'est que les distances entre Aix et les débits contrôlés pourront être élevées. Pour pallier cet inconvénient, la direction envisage de demander aux collègues de réaliser des contrôles sur deux jours. Outre un effort personnel non négligeable à consentir par les collègues, cela impliquera nécessairement des frais (nuitées et taux de repas). Solidaires a alerté le DI sur les délais anormalement longs subis par les agents de Méditerranée pour obtenir le remboursements de leurs frais de déplacement depuis la mise en place de CHORUS DT. Précision étant ici faite que les collègues du PLI ne sont en aucun cas mis en cause. Le DI nous répond qu'il est conscient des délais actuellement connus et qu'il pense que cela va s'améliorer. On ne peut que l'espérer. Surtout pour les collègues du service tabacs qui vont devoir à l'avenir se frotter à cette redoutable application.

Prochaines étapes : validation par A3, présentation en CHSCT le 29/09/2016, comité technique.

Pour Solidaires Douanes
Stéphanie Chaussadas.

Des questions? Des remarques? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr